

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON MARDI 9 MAI 2017 à 19 H 00

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le [Mardi 9 mai 2017 à 19 H 00](#) à la Mairie de GRON.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A GRON, le 3 mai 2017

Le Maire,
Stéphane PERENNÈS

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du 6 avril 2017

3 - DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 - Acquisitions

2017/05/01 – acquisition de parcelles « Rue du Bordiot »

2017/05/02 – acquisition de parcelles « La Fosse aux Loups »

3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé

2017/05/03 – ALSH – révision des tarifs au 4 septembre 2017

4 - FONCTION PUBLIQUE

4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

2017/05/04 – Créations de 3 postes par avancement à l'ancienneté au 1^{er} juin 2017

7 – FINANCES LOCALES

7.1.2 – Décisions budgétaires

2017/05/05 – Budget principal : Décision modificative n° 1

7.5 – Subventions

2017/05/06 – Conseil Départemental de l'Yonne : Demande de subvention au titre des amendes de police

INFORMATIONS DU MAIRE

AFFAIRES DIVERSES

QUESTIONS ORALES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRON

MARDI 9 MAI 2017 à 19 H 00

L'an deux mil dix-sept le neuf mai

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 3 mai 2017 sous la présidence de Monsieur Stéphane PERENNÈS, Maire.

Sont présents : René VIRATELLE, Jean-Paul ROUX, Danielle GREGOIRE, Muriel BEVRE, Adjoint, Florence GALLET, Eric BIRON, Isabelle BALDASSARI, Sylvain GREMY, Nathalie CARDOSO MOUTA, Alain CHAPLY, Maud DE SCHRYVER, Francis SARLIN, Gauthier PAJONA, Nathalie GUILLARD, Conseillers.

Secrétaire de séance : Isabelle BALDASSARI

Adoption du procès-verbal du 6 avril 2017

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1- Acquisition de parcelles

Délibération n° 2017/05/001 – acquisition de parcelles «rue du Bordiot »

Le Maire expose au Conseil que la propriété de Monsieur Eric LESCAUT, section A n° 1542 lieudit « La Mailloterie » de 5317 m² a été divisée en 5 lots avec accès direct sur la rue du Bordiot, formant un lotissement.

Le Plan Local d'Urbanisme précise bien l'aménagement de cette zone 1 AU par des habitations, cependant afin d'accéder au dos de ces parcelles, il convient d'acquérir une largeur de 8 m soit une superficie de 401 m² formant voirie d'accès ainsi que 18 m² représentant la hauteur d'un talus.

Monsieur Eric LESCAUT propose de céder ces parcelles à 45 € du m² soit 18 855 €.

Les frais de bornage sont à la charge de Mr Eric LESCAUT.

Après en avoir délibéré, 12 voix contre, 2 abstentions et 1 voix pour, le Conseil Municipal :

* refuse le prix fixé par Monsieur Eric LESCAUT ;

* accepte d'acquérir ces deux parcelles, en attendant un futur aménagement de la zone 1AU, au prix de **25 € le m² soit 10 475 €.**

Délibération n° 2017/05/02 – acquisition de parcelles «La Fosse aux Loups »

Le Maire expose au Conseil qu'il conviendrait d'acquérir les parcelles appartenant à Monsieur Abdelkader ACHOURI, depuis 2012, lieudit « sur la Fosse aux Loups » section A : n° 1215 de 2 a 21 ca, n° 1216 de 4 a 51 ca, n° 1725 de 3 a 42 ca et n° 1727 de 2 a 86 ca soit une superficie de 13 a 00 ca.

En effet, la Commune de GRON pourrait mettre en réflexion la construction du restaurant scolaire sur l'ensemble de cette emprise puisque la Commune est propriétaire des parcelles 1726 et 1728 soit 25 a 38 ca.

Des crédits budgétaires sont ouverts au budget primitif afin de programmer un concours à architecte en 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* accepte d'acquérir les quatres parcelles de Monsieur ACHOURI représentant 1300 m² au prix de 54 € soit 70 200 €.

* charge le Maire de faire établir l'acte d'acquisition auprès de l'étude de Maitre TATAT.

3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé

Délibération n° 2017/05/03 – ALSH – Révision des tarifs au 4 septembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs pour les prix de repas du restaurant scolaire, de la garderie, des Nouvelles Activités Périscolaires, des mercredis après-midi et des vacances à la journée et à la semaine en ALSH pour les familles gronoises et les familles extérieures comme suit :

TARIFS DES PRESTATIONS au 04/09/2017 A.L.S.H. Périscolaire

Quotient familial	Restaurant scolaire Prix d'1 repas = 2h CAF	Garderie ou NAP (Tarifs à la ½ heure)	Centre de Loisirs Mercredi demi- journée
0 à 670	2,40 € (= 2 h x 1,20 €)	0,28 €	1,69 €
671 à 900	3,86 € (=2 h x 1,93 €)	0,37 €	2,73 €
901 à 1200	3,96 € (= 2 h x 1,98 €)	0,46 €	2,90 €
1201 et +	4,02 € (= 2 h x 2,01 €)	0,50 €	2,99 €
Extérieurs	4,60 € (= 2 h x 2,30 €)	0,51 €	4,07 €
Adultes	5.30 €		

TARIFS DES PRESTATIONS au 04/09/2017
A.L.S.H. Extrascolaire

Quotient familial	A.L.S.H. journée	A.L.S.H semaine
0 à 670	6,12 €	27,54 €
671 à 900	7,14 €	32,64 €
901 à 1200	8,16 €	37,74 €
1200 et +	9,18 €	42,84 €
Extérieurs	12,24 €	55,08 €

4 – FONCTION PUBLIQUE

4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

Délibération n° 2017/05/04 – Créations de 3 postes par avancement à l'ancienneté au 1^{er} juin 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la création des postes ci-dessus au **1^{er} juin 2017**
- charge le Maire de nommer les agents dans ces postes au **1^{er} juin 2017**
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

7 – FINANCES LOCALES

2017/05/05A- Budget principal – Affectation de résultats 2016

Le Maire expose au Conseil qu'à la demande du comptable et pour une meilleure visibilité de la reprise des résultats de l'année 2016 (délibération du 6 avril 2017), il convient de lire les résultats d'affectation comme suit :

001		002	
Budget principal	- 201 078.93 €	Budget principal	+ 512 073.39 €
Budget assainissement	+ 1 159.93 €	Budget assainissement	+ 13 906.65 €
Budget eau	+ 44 821.66 €	Budget eau	+ 76 571.79 €
TOTAL	- 155 097.34 €	TOTAL	+ 602 551.83 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, adopte les résultats 2016 ainsi présentés.

2017/05/05B - Budget principal – Décision Modificative n°5

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°5 et autorise les virements de crédits suivants :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opér.	Montant	Compte	Opération	Montant
Solde d'exécution de la section d'investissement				001	H.0	155 097.34
Terrains nus	2111	115	155 097.34			
Investissement dépenses			155 097.34			155 097.34
Solde d'exécution de la section d'investissement	001	H.O.	45 981.59			
Emprunts en euros				1641	115	45 981.59
Investissements recettes			45 981.59			45 981.59

2017/05/06 - Conseil Départemental de l'Yonne : demande de subvention au titre des amendes de police

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de ralentir la vitesse excessive aux abords de la Mairie, Rue de la Côte aux Oies, Lotissement « Les Chaponnières », Rue des Boulonnes et de la Grande Rue près de l'Ecole Primaire. Pour ce faire des coussins «berlinois» y seront installés avec la signalisation verticale adaptée et un arrêté municipal fixera toutes ces modalités.

Des devis sont présentés :

- Stop Affaire Challenger pour l'installation de coussins « Berlinois » : **6 180 H.T.**
- Signaux Girod pour matérialiser un sens interdit sur 80m Rue des Boulonnes : **147.80 € HT**

Dans le cadre de la sécurité des citoyens, aux abords des parcs et ensemble sportif, la circulation de tous véhicules à moteur sera interdite. Un arrêté municipal précisera ces modalités et sera affiché dans les différents lieux concernés (Parc de la Fosse aux Loups, Chemin des Fruitières, Chemin des Senteurs, Complexe Sportif Albert GUILLET).

Un devis est présenté par la Société Girod concernant la signalisation : **1 252.35 € H.T.**

Aménagement du parking du cimetière :

Le parking de la Mairie devenu trop exigu au niveau du stationnement, il convient d'aménager le parking du cimetière par la réalisation d'un puisard, fourniture et pose d'une grille avaloir, balayage de la surface, couche d'accrochage à l'émulsion de bitume sablé et mise en œuvre mécanique d'un enrobé.

Un devis est présenté par l'entreprise COLAS d'un montant de **8 270.61 € H.T.** ainsi qu'un devis des Signaux Girod, d'un montant de **1 119.65 € H.T.** afin de sécuriser la circulation des véhicules et piétons entre la Mairie, l'Eglise et le Cimetière en zone 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne au titre des amendes de police aux taux de 40 % soit **6 788 €** sur un montant de dépense **16 970.41 €**.

AFFAIRES DIVERSES

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune est toujours en recherche de médecins afin de remplacer les docteurs Chaffarod.

Le Maire informe également qu'une réunion de travaux aura lieu le **Mardi 23 mai 2017 à 18 heures** afin d'établir un cahier des charges pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

Exposition Grand Format : un vin d'honneur sera servi au Parc de la Fosse aux Loups le **Samedi 20 mai 2017 à 11 heures** .

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Alain CHAPLY indique que le feu d'artifice du 13 juillet aura lieu cette année sur le Parc de la Fosse aux Loups et qu'il sera à nouveau mutualisé avec la Commune de COLLEMIERS.

Une réflexion est toujours en cours sur l'aménagement du Chemin des Maunis afin d'éviter le passage intempestif des véhicules.

La séance est levée à 20 H 30

Le secrétaire de séance,
Isabelle BALDASSARI

Le Maire,
Stéphane PERENNÈS